

De plus, les candidats locataires ne peuvent pas détenir un logement en pleine propriété ou en usufruit (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable ou inhabitable)

Les avantages offerts par l'AIS du Val de Dendre sont :

- Offre d'un logement à loyer modéré répondant aux besoins et à la situation de la famille
- Accompagnement technico-social
- Certitude d'habiter un logement répondant aux critères minimaux de salubrité en vigueur

Asbl « AIS du Val de Dendre »

Agréée par le gouvernement Wallon

Rue de Pintamont 54 7800 Ath
Tél: 068/33.85.44
email : ais.valdedendre@skynet.be,

n° d'entreprise : 0552.843.085
Iban : BE84 1262 0602 6959

Thierry Bekaert (Agent Technique)
Sylvie Dumont (Médiatrice Sociale)

Permanences téléphoniques :

Lundi et Jeudi : 9h à 12h et 13h à 16h
Vendredi : 9h à 12h

Permanences dans les locaux des administrations communales :

Ath : Rue de Pintamont 54 à Ath
chaque mardi de 9h à 12h

Lessines : Grand Place 12 à Lessines
le 2^{ième} et 4^{ième} mercredi du mois de 9h à 12h
sur RDV uniquement.

Flobecq : Place 1 à Flobecq
le 2^{ième} mercredi du mois de 13h30 à 15h30
sur RDV uniquement.



Une agence immobilière sociale (AIS) est une association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement.

Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité.

L'asbl AIS du Val de Dendre est une agence immobilière sociale, qui couvre les communes suivantes en partenariat avec les CPAS et les administrations communales : Ath, Flobecq, Lessines.

Vous êtes propriétaire ?



Vous êtes locataire ?

Vous êtes propriétaire ?

Et disposez d'un logement vacant dans la limite du territoire couvert par l'AIS? Vous souhaitez le louer sans vous préoccuper de la gestion de la location ? Vous avez connu des désagréments avec vos précédents locataires ?

Vous souhaitez rénover votre bien en disposant d'aides avantageuses ou simplement vous assurer d'un revenu locatif tout en vous déchargeant des tracasseries administratives ?

Si les réponses sont positives, l'AIS du Val de Dendre vous propose les avantages suivants :

- Gestion du bien par l'AIS : recherche d'un locataire, rédaction des baux et états des lieux, suivi des obligations du locataire,...
- Garantie du paiement du loyer (fin des loyers impayés, des procédures en justice, des vides locatifs)
- Suivi de l'entretien du bien par le locataire et remise en état en cas de dégradation (autre que l'usure normale)
- Exonération ou réduction du précompte immobilier
- Aides à la réhabilitation de logements inoccupés (prêts 0% - subvention)



Vous êtes candidat locataire ?

Les logements que nous gérons sont attribués à tout ménage à revenus précaires ou modestes. Le montant* annuel imposable du revenu du ménage ne peut donc pas dépasser :

- 27.400 € pour une personne seule
- 34.200 € pour les personnes vivant ensemble,
- majorés de 2500 € par enfant à charge.

* Montants indexés pour l'année 2014